

# TRIATHLON DE SABLE/SARTHE 2023

Association déclarée SABLE TRIATHLON  
Place Raphaël Elizé  
72300 SABLE SUR SARTHE  
[www.sabletriathlon72.fr](http://www.sabletriathlon72.fr)  
[jylegendre@gmail.com](mailto:jylegendre@gmail.com)  
SIRET 432 461 440 00021 – APE 9312Z



## I) REGLEMENT interne du triathlon

**Le 24 & 25 juin 2023** se déroulera le triathlon de SABLE SUR SARTHE organisé par le SABLE Triathlon sur le site de l'Espace Henri Royer, rue Michel Vielle.

- **5 courses** Triathlon sont au programme
  - o **Samedi 24 juin** : 2 courses enfants et 1 course format XS
    - 17h départ catégorie poussin et pupille pour 100 m natation, 2 km vélo, 1 km CAP
    - 17h30 départ catégorie benjamin pour 200 m natation, 4 km vélo & 1.5 km CAP
    - 18h15 départ format XS à partir de minime, 400 m natation, 9,2 km vélo, 2.7 km CAP
  - o **Dimanche 25 juin** : 2 courses **avec 2 barrières horaires par course** après départ masculin.
    - 1 format S départ 10h00 à partir de la catégorie cadette.
      - **Temps limite sortie du parc : départ vélo 25' et 1h30 départ CAP.**
    - 1 format M départ 14h00 à partir de la catégorie junior
      - **Temps limite sortie du parc : départ vélo 50' et 2h30 départ CAP.**
- **Les parcours** : Les plans seront affichés sur le site de l'épreuve ou sur le site internet du club.

**LES REGLES DE COURSE SONT CELLES DE LA REGLEMENTATION GENERALE DE LA FEDERATION FRANÇAISE DE TRIATHLON EN VIGUEUR A LA DATE DE L'EPREUVE.**

Elles seront appliquées par le corps arbitral de la ligue des Pays de la Loire.

**LE CODE DE LA ROUTE S'IMPOSE AUX ORGANISATEURS, AUX CONCURRENTS, AUX BENEVOLES ET AUX SPECTATEURS.**

## II) BENEVOLES :

Les quelques 100 personnes qui donneront de leur temps et de leur bonne humeur pour cette édition seront présentes, gracieusement, pour vous permettre la pratique du triathlon dans les meilleures conditions possibles.

***Merci de faire preuve de respect à leur égard, leur sourire vous le rendra !***

## III) INSCRIPTIONS

Le nombre d'inscriptions est limité à **50 participants** par course des Jeunes (8- 11 ans et 12/13 ans).

Le nombre d'inscriptions est limité à **150 participants sur le XS** et **250 participants** pour S et le M en individuel et relais inclus.

Les courses sont ouvertes aux licenciés FFTri et aux non-licenciés FFTri en fonction des catégories définies par la FFTri, ainsi qu'aux paratriathlètes.

Les inscriptions aux différentes épreuves se réaliseront soit en ligne, via le site d'inscription mis en place par le Sable Triathlon sur le site [www.sabletriathlon72.fr](http://www.sabletriathlon72.fr) ou directement le site [Espace Compétition](#).

**Deux Challenges Relai Entreprise sont organisés** : 1 sur le XS le samedi et 1 sur le S le dimanche matin.

Les coureurs d'une équipe doivent appartenir à la même entreprise. Le départ sera donné avec les relais des courses correspondantes

Les inscriptions par internet seront clôturées au plus tard 3 jours avant l'épreuve.

☞ A la date de l'événement, les inscriptions sur place seront possibles dans la limite des places disponibles restantes. Lorsque le nombre maximum de participants sera atteint, toute inscription nouvelle sera refusée.

☞ Les licenciés devront présenter leur licence FFTri Compétition de l'année en cours.

Les non-licenciés & licenciés FFTri Loisir devront présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du triathlon **en compétition**, datant de moins d'un an à la date de l'épreuve et une pièce d'identité.

☞ Une autorisation parentale devra être présentée pour les mineurs (*sauf pour les jeunes licenciés FFTri Compétition*).

☞ Pour les relais inscrits sur les XS, S et M : Chacun des concurrents devra présenter une licence FFTri compétition de l'année en cours.

Pour les non-licenciés, un certificat médical de non contre-indication à la pratique du triathlon en compétition datant de moins d'un an à la date de l'épreuve ou une licence en cours de l'année : FF Natation pour le relayeur natation / une licence FF Cyclisme pour le relayeur vélo, une licence FF Athlétisme pour le relayeur course à pied.

☞ Les non-licenciés et licenciés FFTri Loisir devront prendre un pass-compétition, préalablement complété, le jour de l'épreuve.

☞ Aucun engagement ne sera remboursé en cas de forfait (*sauf sur présentation d'un certificat médical et d'une demande de remboursement effectuée au plus tard 48 heures avant la date de l'épreuve par mail. Les pass-compétition ne sont pas remboursés*).

☞ L'organisateur se réserve la possibilité de refuser l'inscription de toute personne, pour motif légitime : tel que dopage, suspicion de dopage, informations inexactes le concernant au moment de l'inscription, s'il est frappé de suspension, etc...

En cas de refus de l'inscription, toute demande de dommages-intérêts outre le remboursement des frais d'inscription est exclue.

☞ Paiement par CB / Débit de la carte bancaire

Le débit de la carte bancaire est immédiat au moment de l'inscription.

☞ En cas d'annulation des épreuves pour des raisons indépendantes de l'organisateur, aucun remboursement ne sera effectué.

☞ Les participants acceptent que l'organisateur utilise les images prises lors de cette édition 2023 pour toute communication ultérieure liée à l'évènement (*exemples : affiche, site internet, page Facebook, Twitter, Instagram, cartes de vœux ...*).

#### **IV) RETRAIT DES DOSSARDS**

☞ L'attribution des numéros de dossard sera effectuée à la discrétion de l'organisateur. Elle relève de la seule responsabilité de l'organisateur et il ne sera en aucun cas possible de modifier son numéro de dossard.

☞ Le retrait des dossards se fera le jour de l'épreuve. Les triathlètes inscrits devront présenter leur licence FFTri Compétition de l'année en cours et leur carte d'identité.

Pour les non-licenciés un pass-compétition préalablement complété, certificat médical de non contre-indication à la pratique du triathlon **en compétition**, datant de moins d'un an à la date de l'épreuve + une pièce d'identité.

☞ Chaque participant devra retirer personnellement son dossard aux heures prévues à cet effet sur le site de la compétition.

Conformément à la Règlementation Générale Fédérale (RGF), le dossard d'un licencié FFTRI peut être retiré :

- Soit par le concurrent lui-même.
- Soit par un autre licencié FFTRI du même club, sur présentation de sa licence Fédérale et d'une pièce d'identité, ainsi que la licence Fédérale du concurrent concerné.

☞ A la remise des dossards, il sera attribué par l'organisateur :

- **UN SEUL DOSSARD**. A charge du participant de prévoir une ceinture porte dossard avec 3 points de fixation.
- un bonnet de bain (1) voir chapitre natation,
- une étiquette de casque,
- une étiquette tige de selle correspondant à leur numéro de dossard.
- une puce pour le chronométrage

Le numéro de dossard sera également reporté sur le bras gauche et jambe gauche, au feutre, à leur entrée dans le parc à vélo.

## V) LA COURSE :

Les parcours des différentes courses seront affichés sur le lieu de retrait des dossards.

L'organisateur, se réserve le droit de modifier les parcours en fonction d'imprévue qui pourrait survenir dans la période précédent l'épreuve. (Ex : travaux, manifestation, etc...)

☞ Un temps limite est fixé pour les course M et S, voir §1, dimanche 25 juin.

☞ L'exposé de course y sera également affiché. Une attention particulière devra être effectuée par l'ensemble des concurrents lors du briefing de l'organisateur et de l'arbitre principal avant chaque épreuve.

☞ En prenant le départ, le participant prend acte du fait qu'il existe des risques liés à la participation en compétition, étant entendu que cette liste n'est pas limitative:

- Risque de chutes, de collision avec des bateaux, véhicules, des piétons, d'autres participants, animaux et/ou d'objets.
- Risques liés à l'état du sol (*en particulier les ralentisseurs autos « coussin berlinois en place »*), qualité de l'eau, incidents techniques et défaillance de matériel, insuffisance de l'équipement de protection.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objet appartenant au participant.

### a) NATATION

☞ Les concurrents doivent obligatoirement porter leur bonnet de bain personnel sauf pour les relais (1).

(1) *Les bonnets de bains sont fournis par l'organisateur pour les relais, départ différé.*

☞ L'arbitre principal décidera du port ou non du dossard, fourni par l'organisateur, sous la combinaison.

*Si la quantité et/ou la qualité de l'eau sont insuffisantes pour pratiquer la natation dans la SARTHE, l'organisateur pourra être amené à transformer les triathlons en duathlon avec les distances correspondantes aux formats des épreuves du jour défini par la FFTri.*

### b) CYCLISME

☞ Vélo de route conforme - VTT/VTC autorisés sur les épreuves S/XS/Jeunes *interdit sur l'épreuves format M.*

☞ Le port du casque à coque dure homologué, jugulaire serrée, est obligatoire,

☞ Le dossard devra obligatoirement être positionné au bas du dos; fixé en trois points,

☞ Toute assistance extérieure est interdite. Il appartient à chaque triathlète de se dépanner seul(e) sur le parcours.

☞ Le point de pénalité sera placé au retour du vélo à l'entrée de l'aire de transition.

#### **DRAFTING INTERDIT**

### c) COURSE A PIED

☞ Le dossard devra être porté devant, fixé en trois points sur le porte dossard,

☞ Toute aide extérieure sera sanctionnée,

☞ 1 ravitaillements sera disposés sur le parcours, avec une zone de propreté à respecter.

### d) PODIUM

**La présence des concurrents vainqueurs à la cérémonie de remise des prix est obligatoire. Aucun prix ne sera remis et ne pourra être ultérieurement réclamé par un concurrent absent sur le podium lors de la remise officielle.**

**Un classement « Challenge Relai Entreprise sera établi sur le format XS et S »**

## VI) ASSURANCE :

Le participant est informé que :

- Dans le cadre de la manifestation du Triathlon de Sablé sur Sarthe, l'organisateur a souscrit un contrat d'assurance en responsabilité civile,
- L'assurance ne comprend aucune garantie d'assurance de personne,
- Il est de l'intérêt de chaque participant de souscrire, auprès de l'assureur de son choix, un contrat d'assurance de personne couvrant les dommages corporels auxquels sa pratique sportive peut l'exposer.